

BULLETIN COMMUNAL

DANS CE NUMÉRO :

MISE A JOUR DU SITE WEB	2
PLAINE DE JEUX DE BORLEZ: TOUJOURS UN SUCCES!	2
GARDER LES BULLES À VERRE PROPRES, C'EST POURTANT SI FACILE!	2
OÙ EN SOMMES-NOUS EN MA- TIÈRE D'ÉPURATION DES EAUX EN WALLONIE?	3
C'EST LA RENTREE: TOUS À NOS CARTABLES!	4
UN PREFABRIQUE TOUT NEUF ...	4
ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE POUR LES ENFANTS DE 2,5 A 12 ANS	5
LE SERVICE MEDIATION DE DETTES	5
CARTE D'IDENTITE ELECTRO- NIQUE	6
« CHAT » SECURISE AVEC EID POUR LES 12 A 15 ANS	7
VISITE DU GOUVERNEUR DE LA PROVINCE	7
RALLYE GASTRONOMIQUE	8
SERVICES A LA POPULATION	9
SITUATION SUR CERTAINS TRAVAUX	10
LA VIE COMMUNALE	12
FAIMES EN CHIFFRES	12
EN BREF, L'ETAT CIVIL	13
AGENDA	14
POLICE LOCALE	15

LE BEAUJOLAIS NOUVEAU EST ARRIVE!

Mesdames, Messieurs,

C'est en même temps que le Beaujolais nouveau qu'arrive le bulletin communal, new look, en quadrichromie.

Je vous laisse le soin de déterminer si cette année 2005 est un bon millésime.

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques ou de vos suggestions afin d'améliorer le contenu et la présentation des éditions futures dont la prochaine est prévue début 2006.

Je suis convaincu que la dégustation du Beaujolais 2005 et/ou la lecture du présent bulletin communal seront, pour vous, sources d'intérêt et de plaisir.

Puisse cet outil participer à améliorer la qualité de la communication dans notre commune.

Avec un peu d'avance, permettez-moi de vous présenter d'ores et déjà tous mes bons vœux pour l'année 2006 qui approche à grands pas.

Théo FROIDCOEUR

Votre Bourgmestre



MISE A JOUR DU SITE WEB

Vous êtes déjà nombreux à vous rendre sur notre site Web et à effectuer vos demandes de documents via Internet. Désormais, notre site sera à jour.

La nouvelle version du site sera beaucoup plus complète et interactive avec des possibilités de commandes en ligne de documents.

Les rubriques, déclinées en thématiques proposeront entre autres les adresses et horaires indispensables, le bulletin communal ainsi que les comptes-rendus du Conseil Communal.

Nous avons tenu compte des critiques émises par les internautes Faimois concernant le manque de convivialité et les piètres performances du site actuel.

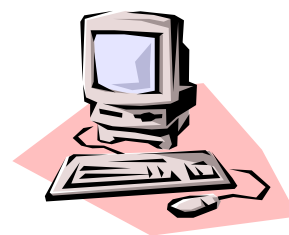
Entièrement revu par une société spécialisée dans le domaine des sites communaux, il utilisera les technologies les plus récentes émanant du monde du logiciel libre, ce qui lui confèrera une grande évolutivité. De nouvelles fonctionnalités pourront, en effet, y être facilement intégrées.

La version définitive est prévue dans le courant du prochain trimestre.

Toute suggestion est évidemment bienvenue par voie postale ou électronique.

A bientôt sur notre site rénové, relooké et modernisé où vous pourrez donner votre avis sur notre nouveau site au travers du livre d'or ou participer à des discussions d'internautes dans notre forum...

**« LE SITE
INTERNET
COMMUNAL
MIS A JOUR
SERA BIENTÔT
EN LIGNE ... »**



PLAINE DE JEUX DE BORLEZ: TOUJOURS UN SUCCES!

Comme chaque année, la commune organise la plaine de jeux pour les enfants de 3 à 12 ans au complexe « Le Cortil » à Borlez.

Cette année, elle a accueilli plus de 180 enfants encadrés par des moniteurs gradués du lundi 04 juillet au vendredi 12 août.

Bricolage, sports, jeux divers, activités libres et collations étaient au rendez-vous pour le plaisir des petits et des plus grands!

Afin de clôturer en beauté ces moments de sports et

de détente, un grand barbecue de fin de plaine délicieusement accompagné de crudités de toutes sortes a régalié nos enfants et leurs chers parents.

Un seul regret : le temps très capricieux de cet été qui n'aura pas permis de belles baignades et promenades comme les autres années ...

Mais la bonne humeur et le dynamisme de toute l'équipe aura permis à nos enfants de s'amuser sans l'ombre d'un doute!

Ils sont maintenant fin prêts pour une bonne année scolaire!



GARDER LES BULLES A VERRE PROPRES, C'EST POURTANT SI FACILE!

Recycler ses bocaux, flacons et bouteilles en verre... Rien de plus facile! Il suffit de les déposer dans les bulles à verre en n'oubliant pas de les trier par couleur. Cependant, il y a quelques règles à respecter...

Dépôts clandestins

Certains citoyens abandonnent les déchets à côté des bulles à verre: des sacs, des cartons, voire même des matelas ou des gravats.

D'autres ne se donnent même plus la peine de déposer leur verre dans les bulles mais l'abandonnent au pied des bulles. Ce type d'acte est qualifié de 'dépôt clandestin'.

Outre son caractère incivique engendrant un enlaidissement de l'environnement, ce type d'action est également dangereux. En effet, le verre déposé autour des bulles est souvent cassé et les débris peuvent occasionner des blessures. En outre, la présence de déchets à proximité des bulles peut attirer des insectes (guêpes) ou des animaux nuisibles (rats).

Le dépôt clandestin est punissable par la loi et peut donc être sanctionné par une

amende. La bulle à verre est pleine?

Alors, veuillez **ne pas laisser vos bouteilles et bocaux à côté de la bulle!** Déposez-les dans une autre bulle à verre du quartier, au recyparc ou reprenez-les chez vous pour venir les déposer une prochaine fois. Si une bulle à verre est remplie ou fait l'objet de dépôts clandestins, vous pouvez le signaler à votre intercommunale.

Le numéro de téléphone de l'intercommunale est indiqué sur la bulle à verre soit le 04/240 74 74.

Votre tri est le gage d'un recyclage réussi!

Respectez les règles de tri! Du verre bien trié pourra être parfaitement recyclé. Les bulles à verre sont exclusivement destinées à recevoir des bocaux, des flacons et des bouteilles en verre.

Les objets suivants **ne peuvent pas être déposés dans la bulle**: Le verre plat comme les vitres et miroirs, la porcelaine et la céramique, le pyrex, les lampes & les tubes néon, les bouteilles et cruches en grès, l'opaline, le cristal, les couvercles et les bouchons.

La présence de ces objets complique le recyclage et occasionne des frais importants.

Séparation des couleurs

Des instructions sont indiquées sur les bulles pour savoir où déposer le verre blanc et le verre de couleur.

La séparation des couleurs est d'une grande importance pour le recyclage. Il n'y a qu'avec du verre blanc pur que l'on peut fabriquer à nouveau du verre blanc.

Ne vous en faites pas, la séparation des couleurs sera également respectée lors de la vidange des bulles à verre dans le camion de collecte. Certains camions de collecte sont bi compartimentés. Cela leur permet de vidanger au même moment une bulle blanche et une bulle verte sans mélanger leur contenu. Une fois chez le recycleur, le camion déchargera son contenu dans deux logettes différentes: le verre blanc d'un côté et le verre de couleur de l'autre.

Pour terminer...

On ne vous demande qu'un petit effort: glissez vos bouteilles en verre, bocaux et flacons, triés par couleur, DANS la bulle à verre, et ne laissez rien traîner à côté. C'est tellement plus agréable de vivre dans un environnement propre!

www.intradel.be

LES RECYPARCS

Horaire d'hiver depuis le 01/10/2005:

Mardi, jeudi, vendredi : de 8h30 à 12h30
et de 13 à 17h.

Mercredi : de 9h30 à 12h30 et de 13 à 18h.

Samedi : de 9h30 à 12h30 et de 13 à 16h.

Dimanche et lundi : fermé.

Cet horaire est d'application jusqu'au 31/03/05.

OÙ EN SOMMES-NOUS EN MATIÈRE D'ÉPURATION DES EAUX EN WALLONIE?

Afin de préserver l'eau contre toutes les agressions potentielles, le Gouvernement wallon a redéfini les programmes d'égouttage et d'épuration.

En Wallonie, il existe 14 sous-bassins qui ont donné naissance à 14 PASH (Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique) qui ont le mérite de clarifier l'appartenance de chacun à 3 types de zones :

- Zones à régime **d'assainissement collectif** (c-à-d avec égouts ou futurs égouts).
- Zones à régime **d'assainissement autonome** (avec obligation d'installer un système d'épuration individuellement).

- Zones **transitoires** qui seront prochainement attribuées à un des deux régimes précédents.

Pour les nouvelles habitations (c-à-d dont le permis de bâtir a été délivré après le 20/07/2003), il faut se mettre en ordre en matière de collecte et d'épuration des eaux usées immédiatement.

Pour les habitations existantes, des délais ont été fixés.

Si votre maison est située en zone d'assainissement collectif, il vous suffit de vous raccorder à l'égout existant ou lors du prochain placement des égouts.

Si votre maison est située en zone soumise au régime d'assainissement autonome, elle devra être équipée d'un système d'épuration individuelle.

Dans ce cas, il existe deux types d'aides financières:

- une prime à l'installation;
- une exemption du coût vérité assainissement (CVA - anciennement taxe sur la production des eaux usées).

En ce qui concerne notre commune, nous appartenons au PASH « Meuse aval ». En règle générale, les communes de Celles et Viemme font partie de la zone collective et les communes d'Aineffe, Borlez et Les Waleffes de la zone autonome.

Pour savoir à quel type de zone votre habitation appartient et connaître la procédure à suivre pour l'installa-

tion d'un système d'épuration individuelle chez soi, il est préférable de contacter Monsieur Jean-Paul Decorty au 019/33.98.56.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez également contacter la DGRNE au 081/33.50.50 ou surfer sur :

<http://environnement.wallonie.be>

**« FAIMES,
CHOISIE PAR LA
REGION
WALLONNE
COMME
COMMUNE
PILOTE EN
MATIÈRE
D'ÉPURATION
DES EAUX »**

FAIMES, Commune pilote

En tant que Commune pilote et en collaboration avec la Région Wallonne, nous effectuons actuellement une campagne d'analyses sur la qualité des eaux épurées par certaines stations d'épuration installées dans les habitations faimoises.

Nous contrôlons donc gratuitement l'efficacité de votre station d'épuration dans le but de vous garantir le maintien de l'exonération de la taxe sur le déversement des eaux usées.

Dans le courant du mois d'octobre, les riverains concernés seront avertis personnellement par la commune des résultats et commentaires des analyses réalisées.

Le bilan global de cette campagne d'analyses sera publié dans notre prochain bulletin communal.

C'EST LA RENTREE : TOUS À NOS CARTABLES !

La rentrée scolaire est toujours un moment stressant que ce soit pour les enseignants, pour les enfants, mais aussi pour les parents.

C'est pourquoi, le comité des parents propose, depuis une dizaine d'années, une rentrée conviviale et en douceur grâce au petit-déjeuner.

Commencer l'année scolaire avec une odeur de chocolat chaud et de confiture apporte beaucoup de bonheur et permet aussi de promouvoir la qualité de l'alimentation.

Une fois de plus, c'est une rentrée remarquable. Nous passons de 217 à 240 enfants.

Vu le succès grandissant de nos deux écoles, nos petits de maternelles peuvent profiter de deux tout nouveau préfabriqués placés juste à côté de l'administration communale.

Nous avons profité de cette installation pour créer un nouveau parking juste derrière qui permet d'accueillir un plus grand nombre de véhicules.

Pour le plaisir des élèves de

l'école maternelle, un nouveau module de jeux a été installé dans la cour des petits. Un second module sera également bientôt mis en place à l'école de Les Waleffes.

Pour la facilité des parents, les garderies commencent dès 7 heures pour se clôturer à 18 heures. Une garderie de midi est également réservée aux enfants qui restent dîner à l'école.

Par ailleurs, des activités extra-scolaires seront organi-

sées à la salle la Forge les mercredis après-midi et les jours de congés scolaires.

Nous attirons l'attention des parents mais aussi des autres conducteurs sur la nouvelle limitation à 30 km/h aux abords des écoles.

Enfin, nous remercions tous les parents pour la confiance qu'ils nous accordent et souhaitons la bienvenue aux nouvelles familles!



**« GROS SUCCÈS
POUR LA RENTRÉE
SCOLAIRE: UN TOTAL
DE 240 ÉLÈVES
POUR LES DEUX
IMPLANTATIONS! »**

UN PREFABRIQUE TOUT NEUF ...



Vu le nombre croissant d'élèves d'année en année, l'administration vient de faire l'acquisition d'un préfabriqué dans l'attente de la nouvelle école dont le dossier est toujours « gelé » chez la ministre de l'enseignement.

Installé depuis début septembre juste à côté de l'Administration, il offre trois classes supplémentaires équipées chacune d'un wc, d'un lavabo et d'un chauffe-eau.

D'une superficie totale de 157 m², il dispose de double vitrage, de volets et du chauffage

électrique pour le plus grand confort des petits de maternelles.

Coût total tout compris: 90.000 €.



■ REPAS CHAUDS ■ TRANSPORT SCOLAIRE
■ GARDERIES ■ COURS DE LANGUES
■ INFORMATIQUE ■ CLASSES DE NEIGE/VERTES

TEL : 019-32 84 14

Classe de 2^{ème} maternelle

ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE POUR LES ENFANTS DE 2,5 A 12 ANS

Pour ne plus tourner en rond tous les mercredis après-midi et les jours de congés scolaires (sauf juillet/août), nous suggérons aux enfants qui le souhaitent de participer à diverses activités culturelles, sportives, éducatives, ... à la salle La Forge :

Tous les mercredis après-midi

De 12 à 18 h, diverses activités sont proposées à la salle La Forge.

En collaboration avec l'Académie de Musique de Waremme, des cours d'éveil musical (de 5 à 7 ans) et des ateliers théâtre (de 8 à 12 ans) sont également proposés.

Une navette conduit les enfants des écoles de Faimés vers la salle.

Les enfants de Faimés inscrits dans d'autres écoles sont également les bienvenus!



Tous les congés scolaires

Des stages de Toussaint, de Noël, de Carnaval et de Pâques sont organisés sur base d'un thème à la salle La Forge de 7 h 30 à 18 h.

Les enfants sont encadrés par des moniteurs spécialisés en fonction du thème et sont répartis en groupes, par tranche d'âge.



Frais d'inscription

- ⇒ Eveil musical : 15 € par an — Atelier théâtre : 50 € par an (à verser à l'Académie de musique de Waremme).
- ⇒ Pour l'accueil : 0,50 € l'heure : payable à l'avance par l'achat de cartes de 5 - 10 ou 20 heures soit par versement à l'administration communale soit sur le compte bancaire de la commune n° : 091-0004201-59.

Renseignements et inscriptions

Commune de Faimés : 019/33.98.50

Mme Corswarem : 019/32.28.41—0496/94.98.03

!! NOUVEAU !! : DEDUCTION FISCALE POUR L'ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE

Depuis le 1er janvier 2005, les conditions relatives à la déduction des dépenses pour garde d'enfants ont été élargies à celles effectuées **pour les enfants qui n'ont pas atteint l'âge de 12 ans** et à celles **payées à des écoles maternelles ou primaires**.

Pour pouvoir en revendiquer, les contribuables intéressés doivent bénéficier de revenus professionnels et avoir à leur charge un ou plusieurs enfants âgés de moins de 12 ans durant la période pendant laquelle les dépenses ont été payées.

Seul l'accueil en dehors des heures de présence normales à l'école est pris en considération, tels que : les mercredis après-midi; les journées libres; les vacances scolaires; éventuellement les pauses de midi.

Sont exclues, les dépenses qui, notamment, rémunèrent des activités liées à la mission d'enseignement de l'école, sont incorporées dans une offre d'études ou une session de cours et sont généralement organisées pendant les heures de présence normales à l'école (excursions, voyages scolaires, classes vertes, de plein air, de mer, camps sportifs, voyages à l'étranger).

LE SERVICE MEDIATION DE DETTES

Suite à un « accident de vie » (divorce, perte d'emploi, maladie professionnelle, ...) vous êtes dans une situation préoccupante. Vos créanciers vous poursuivent. Vous n'osez plus répondre au téléphone, ni ouvrir votre porte de peur de voir surgir un créancier, un huissier ...

IL EST PLUS QUE TEMPS DE REAGIR. MAIS REAGISSEZ BIEN! CONTACTEZ UN SERVICE DE MEDATION DE DETTES AGREE PAR LA REGION WALLONNE.

Installé depuis peu, rue de l'Eglise 5 à Celles, le Service Rural de Médiation de Dettes peut vous garantir le sérieux, la compétence et l'indépendance qu'exige cette activité.

Le service est entièrement gratuit.
Que peut-il vous apporter ?

- ⇒ Il vous aidera tout d'abord à faire le point de la situation c-à-d, en toute lucidité, établir, d'une part, la liste de vos engagements et, d'autre part, les

moyens dont vous pouvez disposer pour y répondre.

- ⇒ Il conviendra ensuite d'établir un budget qui permette à vous et votre famille de vivre dans des conditions décentes malgré les difficultés auxquelles vous êtes confronté. Il vous aidera à fixer des priorités dans les obligations auxquelles vous avez à faire face.

- ⇒ Il proposera aux différentes sociétés et personnes auprès de qui vous vous êtes endettés, un plan de remboursement.
- ⇒ Si une action en justice est entamée, Il vous guidera dans les démarches à effectuer pour que vous soyez défendus correctement.

Pour que tout soit parfaitement clair, sachez que le service Médiation de Dettes ne prête ni n'avance d'argent.

A ce sujet, soyez très prudents et circonspects à l'égard des personnes qui vous proposeraient des solutions miracles comme contracter un nouvel emprunt destiné à rembourser vos dettes. Il s'agit presque toujours de solutions désastreuses qui ne feraient qu'aggraver votre situation.



Service Rural de Médiation de Dettes

rue de l'Eglise 5 4317 FAIMES

Tél. : 019/58.85.63 — Fax : 019/69.73.57



A votre service :

- Joannic DRIESSEN, Médiatrice de Dettes
- Sophie BOURGUIGNON, Médiatrice de Dettes
- Christine GILLET, Médiatrice de Dettes
- Isabelle FONTAINE, Employée administrative

En collaboration avec les CPAS de Verlaine, Crisnée, Burdinne, Wasseiges, Fexhe-le-Haut-Clocher, Donceel et Geer.

Ouverture des bureaux :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h15.

Permanences les lundis et jeudis de 8h30 à 12h.

Sur rendez-vous en nos bureaux, à domicile ou dans les bureaux d'un CPAS des différentes communes.

CARTE D'IDENTITE ELECTRONIQUE

La nouvelle carte d'identité électronique a déjà fait son apparition.

Vous avez peut-être déjà reçu une convocation à votre domicile vous invitant à vous présenter avec une photo d'identité pour signer le document de base servant à la demande de la nouvelle carte ou mieux, vous l'utilisez déjà.

Si vous venez de faire votre demande, vous allez bientôt recevoir les codes PIN et PUK et devrez vous présenter au service population afin de retirer et activer votre carte.

Tout cela à un prix : 15 €.

Que va-t-elle changer?

Elle permettra à court, moyen ou long terme :

- D'introduire valablement sa déclaration fiscale de manière électronique.
- De consulter les informations reprises au registre de la population ou au Registre national.
- D'envoyer un courrier recommandé « électronique » ou « imprimé »,

la réception et le paiement électroniques de factures d'entreprises d'utilité publique, de compagnies d'assurance, etc. via certains services de Certipost.

- De demander des documents qui nécessitent actuellement un déplacement et parfois de longues attentes.
- D'échanger des informations en ligne avec l'administration ou avec des entreprises privées par le biais d'une communication électronique sécurisée, quel que soit le lieu et l'endroit.
- D'effectuer des transactions commerciales sur internet d'une manière sécurisée (achat et vente en ligne).
- De signer des documents de manière électronique et d'envoyer des messages signés valablement et même conclure des contrats, etc.
- D'effectuer des réservations, des inscriptions, des commandes, des paiements, des annulations et bien d'autres encore, tout

cela sera possible d'une manière parfaitement sûre.

Pour rappel, elle est délivrée dès l'âge de 12 ans et sera renouvelée tous les 5 ans.

En cas de perte ou de vol : n'oubliez pas de faire immédiatement une déclaration à la police qui remettra une attestation de perte ou de vol.

En dehors des heures ouvrables, vous pourrez vous adresser au help desk du Service Public Fédéral Intérieur au **02/518.21.16** (uniquement pour les cartes électroniques) qui procèdera à la suspension de la validité de la fonction électronique de la carte d'identité.

Pour plus de renseignements:
<http://eid.belgium.be>

« La carte d'identité électronique a déjà fait son apparition... Que va-t-elle changer concrètement? »



« CHAT » SECURISE AVEC EID POUR LES 12 A 15 ANS



Depuis la mi-septembre, les jeunes de 12 à 15 ans peuvent « chatter » d'une façon sécurisée, ceci grâce à l'utilisation de leur carte d'identité.

Il s'agit d'une initiative du Secrétaire d'Etat à l'Informatisation de l'Etat mise en place avec la collaboration des fournisseurs de services Internet (ISPA) et avec le soutien du Ministre des Affaires Intérieures.

Tous les jeunes âgés de 12 ans qui ont reçu ou vont recevoir leur première carte d'identité électronique ont la possibilité d'obtenir gratuitement un lecteur de cartes (voir encadré).

Un lecteur de cartes gratuit!

Toi aussi, tu viens d'avoir 12 ans ? Félicitations !

Cela signifie que tu viens tout juste de recevoir ta première carte d'identité. Une électronique, en plus ! Cool, non ?

Mais ce n'est pas la seule bonne nouvelle : tu as aussi droit à un **lecteur de cartes gratuit !!**

Visite le site <http://readers.eid.belgium.be/>. Tu y trouveras toutes les informations concernant le lecteur de cartes.

Complète le formulaire de demande avec un de tes parents, car tu ne peux pas communiquer sans raison tes données personnelles sur Internet.

Quelques clics et quelques jours de patience et tu trouveras ton lecteur de cartes dans ta boîte aux lettres.

Et attention, ce n'est pas tout. Grâce au lecteur de cartes, tu pourras aussi chatter en toute sécurité avec tous tes amis.

Tu trouveras plus d'informations sur les sites de chat sur <http://www.saferchat.be/>.

N'attends plus et va voir sur le site <http://readers.eid.belgium.be/> toutes les informations y sont à ta disposition.

Amuse-toi bien !

VISITE DU GOUVERNEUR DE LA PROVINCE



Lors de son entrée en fonction, le 1^{er} octobre 2004, Monsieur Michel FORET, Gouverneur de la Province de Liège, avait émis le souhait d'aller à la rencontre des 84 communes de la Province.

Le 12 avril dernier, il est venu visiter les communes de Faimés, Berloz et Geer.

Les trois communes s'étaient associées pour organiser au mieux cette journée.

Le Gouverneur nous a déclaré à l'issue de sa visite, avoir apprécié d'avoir pu découvrir notre commune qu'il ne connaissait pas. Il gardera de sa visite, un excellent souvenir...

Programme de cette journée :

- de 9 à 11 h accueil et présentation à la commune de Berloz ;
- de 11 h à 13 h rencontre à Geer ;
- de 13 à 16 h réception organisée par les trois communes au château de Les Walleffes, grâce à l'aimable participation du baron et de la baronne de Potesta ;
- de 16 à 18 h rencontre des autorités faimoises à l'administration communale.

RALLYE GASTRONOMIQUE



Ce 22 août 2005 fut encore une belle journée de découverte culturelle et gustative pour un bon nombre de personnes.

En effet, c'est par un dimanche ensoleillé que fut organisé, par le comité des parents des écoles de Faimés en collaboration avec Etienne CARTUYVELS, le 2^{ème} RALLYE GASTRONOMIQUE, TOURISTIQUE ET CULTUREL.

Cette 2^{ème} organisation fut encore un franc succès ... pas moins de 450 personnes ont pu découvrir notre patrimoine faimois !

L'itinéraire a débuté et s'est clôturé à la ferme château de Mademoiselle LAM-BRECHTS à Saives et a permis la visite de divers sites soit la ferme GENOT-JACQUEMIN à Viemme, la ferme De MARNEFFE à Borlez, la ferme LARUELLE et le château DE POTESTA à Les Waleffes et enfin la ferme CHABOT à Termogne.



Ce beau parcours a permis aux convives de goûter les succulents mets proposés par Etienne CARTUYVELS et préparés par toute l'équipe.

Au vu de l'engouement des réservations, le comité des parents des écoles de Faimés a malheureusement dû refuser certaines inscriptions afin de pouvoir s'assurer d'une bonne organisation sur le terrain; le souhait étant de bien servir un nombre limité de personnes plutôt que d'en mécontenter certaines...

Cette organisation réussie, nous la devons aussi aux personnes qui nous ont ouvert leur propriété, aux divers artistes mais aussi à cette fameuse équipe de bénévoles ... que nous remercions tous chaleureusement !

Les bénéfices engendrés grâce au rallye organisé durant l'année 2004 ont permis au comité des parents d'offrir des vélos pour les enfants de maternelle de l'implantation de Celles et un module de jeux pour les enfants de l'implantation de Les Waleffes.

Le comité doit encore, en concertation avec le corps enseignant, déterminer quels sont les besoins qui pourraient être pris en charge par lui, par le biais du bénéfice du rallye 2005.

SERVICES A LA POPULATION

BESOIN D'UNE AIDE-MÉNAGÈRE? PROBLÈME DE MOBILITÉ?

Le CPAS de FAIMES est à votre écoute. Nos assistantes sociales sont à votre service:

- ~~Allocations, pensions, aides ponctuelles, permanences~~
Personne de contact: V. HEINE - Tél. : 019/33.97.73
- ~~Candidats réfugiés~~
Personne de contact: J. THYS - Tél. : 019/33.97.73
- ~~RIS, accompagnement à long terme, guidance sociale et budgétaire~~
Personne de contact: A.-F. MATAGNE - Tél. : 019/33.98.58



Contactez le CPAS
019/33.97.70

Le CPAS de FAIMES propose aussi toute une série de services pour vous faciliter la vie:

- ~~Titres-services (www.titres-services.be) / Agence Locale pour l'Emploi~~
Coût horaire du titre-service : **6,70 €** (4,69 € après déduction fiscale)
Personne de contact : Catherine ANDRIEN - Tél. : 019/33.98.58.
- ~~Mobi-service~~
Possibilité de voiture avec chauffeur pour vous aider dans votre quotidien.
Coût : **0,20 €/km** par passager, aller-retour compris. Rayon d'activité : 40 kms.
Personne de contact : Véronique JAC - Tél. : 0496/85.50.10.
- ~~Service de repassage:~~ TRES PROCHAINEMENT.



CHEQUES MAZOUT. Y AVEZ-VOUS DROIT?

- ⇒ Soit, vous appartenez à une des catégories suivantes : VIPO, GRAPA, Revenu d'Intégration Sociale, règlement collectif de dettes, médiation de dettes.
- ⇒ Soit, le montant de vos revenus annuels bruts imposables de votre ménage est inférieur ou égal à 13.246,34 € augmenté de 2.452,25 € par personne à charge.

La facture doit être étalée durant la période du 1er septembre 2005 au 30 avril 2006.

Prix/litre facturé	Montant de l'allocation/litre	Montant maximal de l'allocation/ tranche de prix
≥ 0,4000 € et < 0,4250 €	3 cents	45 €
≥ 0,4250 € et < 0,4500 €	5 cents	75 €
≥ 0,4500 € et < 0,4750 €	7 cents	105 €
≥ 0,4750 € et < 0,5000 €	8 cents	120 €
≥ 0,5000 € et < 0,5250 €	9 cents	135 €
≥ 0,5250 € et < 0,5500 €	10 cents	150 €
≥ 0,5500 € et < 0,5750 €	11 cents	165 €
≥ 0,5750 € et < 0,6000 €	12 cents	180 €
≥ 0,6000 €	13 cents	195 €

- Une quantité maximale de 1.500 litres est prise en considération pour l'octroi d'une allocation de chauffage par ménage et par période de chauffe.
- En cas d'approvisionnement étalé, l'allocation est octroyée en plusieurs fois.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter le CPAS, rue A. Braas 11 à Faimes - Tél.: 019/33.97.70/Fax : 019/67.79.95

Président: M. Etienne CARTUYVELS Tél. : 0475/89.82.89

Secrétaire: Mme Laurence LEROY Tél. : 019/33.97.71

Employée: Melle Régine BRONCKART Tél. : 019/33.97.71

Conseillers: Mme M.-A. SACREZ, Mme V. BOURDOUX, Mme A.-M. TASSIGNON, Mme L. SARTON,
M. J. FOUARGE, M. P. STRAUVEN, M. J. MINSTER, M. J. FLAMAND.

QUELQUES CONSEILS POUR ÉCONOMISER LE MAZOUT DE CHAUFFAGE ET DIMINUER SA FACTURE

Les augmentations successives du mazout ont pour tous une répercussion importante sur le budget du ménage. Pour ceux qui utilisent le gasoil de chauffage, il est important de veiller aux points suivants :

- Une bonne isolation de la maison
- Une chaudière bien entretenue pour moins de consommation
- Une diminution de la température pendant la nuit et lors de vos absences
- Un commande groupée entre voisins



Contactez le CPAS
019/33.97.70

Par ailleurs, et jusqu'à preuve du contraire, un chauffage d'appoint est intéressant :

- ⇒ Au bois (attention à un bon entretien de la cheminée)
- ⇒ À l'électrique : chaleur rapide mais attention à la facture que vous recevrez lors de la régularisation en mai 2006.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter les GUICHETS DE L'ENERGIE de la Région wallonne au 078/15.15.40.

Treize primes aux économies d'énergie pour le particulier : 0800/11901 ou 078/15.00.06 — <http://energie.wallonie.be>

EN QUOI CONSISTE L'INTERVENTION POUR LE GASOIL DE CHAUFFAGE?

L'intervention pour le gasoil de chauffage est une allocation de chauffage accordée pour les livraisons effectuées **à partir du 01/06/05, pour autant que le prix du gasoil dépasse le montant de 0,50 € par litre T.V.A. compris.**

L'allocation est limitée à une seule habitation par ménage. Si plusieurs maisons servent de logement au bénéficiaire de l'allocation, un choix doit alors être fait.

Pour les livraisons faites du 1er juin au 30 septembre 2005 inclus

L'intervention sera accordée sous la forme d'un **remboursement**.

Si plusieurs livraisons ont été effectuées au cours de cette période, une intervention peut être demandée pour chacune d'elles.

Vous pouvez déposer un **formulaire de demande** par livraison de gasoil de chauffage **jusqu'au 31 mai 2006 inclus** au bureau des contributions auprès duquel vous rentrez votre déclaration à l'impôt des personnes physiques. Un document probant (facture, bon de livraison, ...) devra également être joint à chaque formulaire de demande.

Pour les livraisons faites à partir du 1er octobre 2005

L'intervention est accordée directement par le fournisseur de combustibles, par le biais d'une **réduction de la facture**.

NB : les formulaires de demande sont disponibles à l'Administration Communale, aux bureaux de poste et des contributions.



SITUATION SUR CERTAINS TRAVAUX

DESCRIPTION DES TRAVAUX	DATE DEBUT	SUBSIDES REGION WALLONNE	PART COMMUNALE	COUT TOTAL
Amélioration du chemin entre Celles et Les Waleffes.	Réalisée	38.860 €	28.146,22 €	67.006,22 €
Amélioration et égouttage de la rue de l'Eglise à Celles. Les subsides de la Région Wallonne ont été obtenus. Mais, ce n'est qu'après approbation du plan PASH par l'autorité régionale que le dossier pourra être mis en adjudication.	Courant 2006	228.760 €	256.651,27 €	485.411,27 €
Amélioration et égouttage de la rue Hubert Krains à Les Waleffes. Travaux pris en charge totalement par la Commune. Dès que le cahier des charges et les plans auront été réalisés par le Service Technique Provincial, les travaux pourront être mis en adjudication.	Printemps 2006	/	119.754,85 €	119.754,85 €

DESCRIPTION DES TRAVAUX	DATE	SUBSIDES REGION	PART	COUT TOTAL
Remembrement d'Aineffe:				
<u>1ère partie : travaux de voirie</u>				
• prolongation de la rue du Bec	Réalisée	44.200,69 €	29.467,12 €	73.667,81 €
• Liaison Les Waleffes/Vieux Waleffes - Liaison Borset/ Borlez (rue Berotte)	Réalisée	244.278,92 €	163.691,55 €	407.970,47 €
• remembrement vers Seraing le Château rue de Huy,	Achevé	56.933,53 €	36.277,82 €	93.211,35 €
<u>2ème partie : écoulement des eaux</u>				
- Canalisation du « Corrainon » vers le bassin d'orage « Mousset »	Printemps 2006	274.474,15 €	162.523 €	436.997,15 €
- Zone inondable à Les Waleffes, chemin vers Omal				
<u>PLAN ZEN – SECURITE</u>				
Amélioration de l'éclairage public				
• Place des combattants à Viemme :	Fin octobre	40.000 €	19.748,59 €	29.233,71 €
- Mise en sous-terrain des câblages				7.941,16 €
- Installation de 3 projecteurs de 250W et 2 luminaires de 70W sur 2 poteaux de 10 m				
• Rue de Borlez à Les Waleffes devant le château :				
- Mise en sous-terrain des câbles				9.629,76 €
- Installation de luminaires décoratifs				12.943,96 €
TOTAUX		40.000 €	19.748,59 €	59.748,59 €
Achat en commun pour les communes de Faimés et de Donceel d'une balayeuse	Fin octobre	100.000 €	Faimés 10.863 € Donceel 10.863 €	121.726 €
TOTAUX		100.000 €	21.726 €	121.726 €
Acquisition de panneaux de signalisation divers et spéci- fiques « sécurité aux abords des écoles » (crayons jaunes)	En place	60.000 €	/	60.000 €
Acquisition de panneaux informatifs ; bancs publics ; pan- neaux d'affichage ; panneaux de signalisation				
Acquisition d'un « radar préventif » (« Vous roulez à ... km/h »)				
Aménagement de la salle La Forge	2006	286.586,08 €	113.391,52 €	399.978,60 €
TOTAUX GENERAUX		1.374.093,37 €	951.377,94 €	2.325.471,31 €

LA VIE COMMUNALE

Le Collège échevinal :

- Bourgmestre - Echevin des Finances :
M. FROIDCOEUR Théophile, rue A. Warnotte, 17
Tél. : 019/32.33.91
- Echevin des Travaux :
M. DUBOIS Guy, rue de Huy, 21
Tél. : 019/33.21.04
- Echevine des Affaires sociales et de l'Environnement :
Mme LAMBOTTE-COLPIN Marie-Léonie, rue Croix de Mer, 11
Tél. : 019/56.69.20
- Echevine de l'Enseignement :
Mme CORSWAREM-VANDEREYKEN Marie -Alice, rue J. Mignolet, 13
Tél. : 019/32.28.41

Le Conseil de l'Aide SocialePrésident du C.P.A.S.

CARTUYVELS Etienne, rue du Bosquet, 32 - Tél. : 019/56.60.16

Conseillers du C.P.A.S.

- MINSTER Joseph rue F. Delchambre, 2
- STRAUVEN Paul rue du Bec, 19
- SACREZ Marie-Agnès rue de Viemme, 39
- BOURDOUX Viviane rue St Georges, 14
- SARTON Laurence rue de l'Eglise, 11
- FLAMAND Jacques rue Vandervelde, 4
- FOUARGE Jules rue Léon Génie, 3

Le Conseil Communal :

- de MARNEFFE Jacques, Rue F. Delchambre, 1
Tél. : 019/56.63.67
- DELNATTE Frédéric, rue de Les Waleffes, 9
Tél. : 019/33.21.98
- MASY Jean-Marc, rue du Fays, 38
Tél. : 019/32.70.29
- MATHY André, rue des Brocalis, 13
Tél. : 019/32.38.63
- BOXUS Bernard, rue Boca de Waremmes, 5
Tél. : 019/56.69.62
- EVRARD Lionel, rue du Carillon, 6
Tél. : 019/33.21.68
- RIGO Laurence, rue Braas n° 4
Tél. : 019/32.75.76
- DIEU Pierre, rue de la Gare, 13
Tél. : 019/56.64.01
- GARNIER Pierre, rue des Brocalis, 18
Tél. : 019/58.76.13



FAIMES EN CHIFFRES

Le chiffre de la population ne cesse d'augmenter :

Au 31/12/2002	Au 31/12/2004	Au 07/10/2005
3.273 habitants	3.393 habitants	3.450 habitants dont 1.702 femmes et 1.748 hommes

Parmi les 3.450 habitants, nous comptons 75 personnes d'origine étrangère, provenant de 15 nations différentes.

L'Italie, la France, l'Espagne et les Pays-Bas sont les nationalités les plus représentées.

Permis de bâtir	Au 31/12/2002	Au 31/12/2003	Au 31/12/2004	Au 19/10/2005
	34	47	39	30

					Au 31/12/2002	Au 31/12/2004	Au 10/10/2005
Chômage	Août 2003	Août 2004	Août 2005	Naissances	48	51	32
Hommes	63	70	78	Décès	36	32	38
Femmes	72	93	82	Mariages	15	16	15
				Divorces	9	7	4

EN BREF, L'ETAT CIVIL

A O U T 2 0 0 5

Nous ont rejoints :

- ♣ Dautreloux Emilie, née à Liège, le 25 juillet 2005, domiciliée à Faimés rue du Fays, 19, fils de Hervé Dautreloux et de Véronique Ripet.

Se sont unis :

- ♥ Brissinck Thierry, 29 ans, et Braine Stéphanie, 24 ans, domiciliés à Faimés (Aineffe) rue de Viemme, 42, le 13 août 2005.
- ♥ Lecomte Benoît, 34 ans, et Bennis Malika, 25 ans, domiciliés à Faimés (Borlez) rue d'Aineffe, 31, le 13 août 2005.
- ♥ Humel Didier, 39 ans et Rose Marilyn, 42 ans, domiciliés à Faimés (Viemme) Clos des Botteresses, 8, le 20 août 2005.

Nous ont quittés :

- † Hauteclair Albert, 70 ans, époux Hoyoux Augusta, domicilié à Faimés (Borlez) rue Emile Vandervelde, 8, décédé à Waremme, le 31 juillet 2005.
- † Destexhe Victoire, 93 ans, veuve Lucius Raickman, 93 ans, domiciliée à Faimés (Borlez) rue Félix Delchambre, 34, y décédée le 12 août 2005.
- † Fossion Nestor, 73 ans, célibataire, domicilié à Faimés (Celles) rue de Termogne, 51, décédé à Liège, le 12 juillet 2005.

S E P T E M B R E 2 0 0 5

Nous ont rejoints :

- ♣ Miévis Emma, née à Liège le 23 août 2005, domiciliée à Faimés Cortil Jonet, (Borlez) numéro 21, fille de Laurent Miévis et de Sonia Dangis.
- ♣ Frérart Gilles, né à Liège le 23 août 2005, domicilié à Faimés (Borlez), rue Georges Berotte, numéro 1, fils de Olivier Frérart et de Cindy Van Kessel..
- ♣ Collin Erja, née à Liège le 19 août 2005, domiciliée à Faimés (Borlez) rue Félix Delchambre, numéro 54, fille de Jean-Christophe Collin et de Mercédès Lesuisse.
- ♣ Boutsen Hugo, né à Liège le 27 août 2005, domicilié à Faimés (Celles) Place Joseph Wauters, numéro 5/0001, fils de Denis Boutsen et de Sarah Moor.
- ♣ Lhoest Fanny, née à Seraing le 12 septembre 2005, domiciliée à Faimés (Celles) rue de Huy, 3, fille de Jean-Paul Lhoest et de Laurence Beugnier.
- ♣ Keppen Clémence, née à Liège le 15 septembre 2005, domiciliée à Faimés (Les Waleffes) rue de Borlez, 39, fille de Gaëtan Keppen et de Catherine Royer.

Nous ont quittés :

- † Rihon Willy, 60 ans, époux Hannosset Julienne, domicilié à Faimés (Viemme) rue de Huy, 155, décédé à Faimés, le 28 septembre 2005.
- † Cornet Arlette, 78 ans, veuve Robert Heine, domiciliée à Faimés (Les Waleffes) rue Basse l'Adresse, 6, décédée à Liège le 28 août 2005.
- † Hougardy Louis, 101 ans, veuf Pirard Louisa, domicilié à Faimés (Les Waleffes) rue de la Gare, 6, décédé à Waremme le 26 août 2005.

Noces d'or :



Le samedi 11 septembre 2005 à 13 h 30' les époux François Chabot et Marie José Monsée domiciliés à Faimés (Celles) rue des Saules, 15, ont été reçus à l'Administration Communale à l'occasion de leurs 50 ans de mariage (célébré à Chapon-Seraing le 06 septembre 1955).

AGENDA

NOVEMBRE 2005

Mercredi	16/11	Journée de la Tolérance organisée par l'association « Présence et Action Culturelle ».
Vendredi	18/11 à 18h30	Souper Raclette & Beaujolais nouveau organisé par les écoles communales à la salle la Forge à Celles.
Dimanche	20/11 à 12h30	Passage de St Nicolas dans les rues de Viemme organisé par le Club cycliste Hesbignon.
Samedi	26/11 à 14h00	Distribution de la St Nicolas aux élèves des écoles de Viemme et de Les Waleffes organisée par le Comité de la St Nicolas à la salle La Forge à Celles.
Dimanche	27/11 à 14h00	Distribution de la St Nicolas aux élèves de l'école de Celles organisée par le Comité de la St Nicolas à la salle La Forge à Celles.

DECEMBRE 2005

Jeudi	01/12 à 20h00	« Montages fleuris sur une bûche » organisés par le Comité Horticole au Cortil à Borlez.
Samedi	03/12 à 18h00	Souper de la St Nicolas à la salle la Forge à Celles organisé par l'Etoile de Faimes.
Samedi	10/12	Voyage en ALSACE.
Dimanche	11/12	Voyage en ALSACE.
Vendredi	16/12 à 20h00	Concert de Noël organisé par le Comité paroissial à l'Eglise de Les Waleffes.
Samedi	17/12 à 17h00	Fête de Noël organisée par les écoles communales et le Comité des fêtes de Celles à la salle La Forge à Celles.
Mardi	20/12 à 12h00	Dîner de fin d'année organisé par les joueurs de cartes à la salle La Forge à Celles.
Jeudi	22/12 à 19h00	Spectacle de Noël organisé par le groupe de Noël à la salle Patria à Les Waleffes.

POLICE LOCALE - ZONE HESBAYE**N° urgence : 101**

Les bureaux sont situés sur le côté gauche de l'administration communale, rue A. Braas n° 13.

Tél. : 019/33.98.51— Fax : 019/33.98.65

Heures d'ouverture : de 9 à 12h et sur rendez-vous.

Commissaire : M. Jean-Louis DELHALLE

Inspecteurs : M. Georges MASSON
M. Laurent GEE

La Commune de Faimies ainsi que les communes de Berloz, Crisnée, Donceel, Fexhe-le-Haut-Clocher, Geer, Oreye, Remicourt et Waremme font partie de la zone HESBAYE.

Chef de la zone : M. Daniel FRANCOIS,
rue du Tram 6 à 4300 WAREMME.
Tél. : 019/33.93.10

La police locale a pour mission de s'occuper :

- De secours divers parfois en collaboration avec les pompiers, les ambulanciers ou les services sociaux.
- De constats d'accidents de roulage.
- De plaintes diverses.
- De constats locaux (différends, litiges, ...).
- D'informations (disparitions, mauvais traitement, ...).
- De la sécurité publique (alarmes, alertes à la bombe, comportement suspect, ...).
- De l'immatriculation des armes à feu de défense.
- Des déclarations d'objets trouvés.
- Des déclarations de vols ou de pertes de documents.
- De maintenir l'ordre public lors de manifestations ou festivités locales.

La philosophie de la Police Locale

Cette philosophie vise une approche globale et intégrée de la sécurité en se basant sur une visibilité maximale et en recentrant les activités policières sur le niveau territorial restreint, ce qui devrait permettre une optimisation du contact police/population. Il s'agit aussi de restaurer la confiance de la population en la police et d'améliorer la sécurité objective et subjective dans les quartiers.

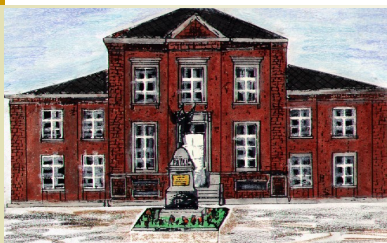
**Amendes pour excès de vitesse. Quel est le bon tarif ?**

La nouvelle loi de circulation, en vigueur depuis le 1er mars de cette année, sanctionne les infractions en fonction de leur degré de gravité et du danger qu'elles créent pour les autres usagers. Il va de soi qu'un léger dépassement de la vitesse maximale autorisée sur autoroute ne peut pas être comparé à une vitesse excessive dans une zone 30 où jouent des enfants. C'est pourquoi les excès de vitesse ont, eux aussi, été subdivisés en différentes catégories :

- Les excès de vitesse inférieurs à 10 km/h sont considérés comme des infractions ordinaires. Ils sont sanctionnés par une perception immédiate de 50 euros.
- Les excès de vitesse supérieurs à 10 km/h et inférieurs à 20 km/h sont considérés comme des infractions graves de premier degré (sauf dans les zones 30, les zones résidentielles et aux abords des écoles). Les contrevenants paient une perception immédiate de 150 euros.
- Les excès de vitesse de 20 km/h et plus mais inférieurs à 40 km/h, ou supérieurs à 10 km/h et inférieurs à 20 km/h en zone 30, zone résidentielle et aux abords des écoles sont considérés comme des infractions graves de second degré. Ils sont sanctionnés par une perception immédiate de 175 euros.
- Les excès de vitesse de 40 km/h et plus, ou de 20 km/h et plus en zone 30, zone résidentielle et aux abords des écoles font partie des infractions graves de troisième degré. La perception immédiate ne s'applique qu'aux ressortissants étrangers et s'élève à 300 euros. Le juge peut imposer une amende allant de 550 à 2750 euros.

COMMUNE DE FAIMES

rue A. Braas 13
4317 FAIMES
Tél. : 019/33.98.50
Fax : 019/33.98.64



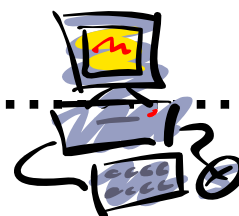
Nos bureaux sont ouverts
du lundi au vendredi de 9 à 12 heures.

Permanences :

les mercredis de 14 à 16 heures et
les samedis de 10 à 12 heures.

BOURGMESTRE :	M. Théo FROIDCOEUR	Tél. :	019/33.98.61
SECRETAIRE COMMUNALE :	Mme Véronique JACQUES	Tél. :	019/33.98.52
COMPTABILITE :	Mme Martine LOOMANS	Tél. :	019/33.98.53
POPULATION :	Mme Maggy KEYEN	Tél. :	019/33.98.54
ETAT CIVIL :	Mme Monique TIHON-MARCHOUL	Tél. :	019/33.98.55
URBANISME :	M. Jean-Paul DECORTY	Tél. :	019/33.98.56
RECEVEUR REGIONAL :	M. Pierre-Jean LEBLANC	Tél. :	019/33.98.57
Concessions et cimetières :	M. Alexandre MELIN	Tél. :	019/33.98.63
Passeports, permis de conduire, CBVM :	M. Alain HEER	Tél. :	019/33.98.68
Carte d'identité électronique, location salles :	M. Philippe LEONARD	Tél. :	019/33.97.77
Site Internet, bulletin communal :	Mme Nancy BURE	Tél. :	019/33.98.50
Voirie :	Tél. : 019/33.98.62	POLICE :	Tél. : 019/33.98.51
CPAS :	Tél. : 019/33.97.70	MEDIATION DE DETTES :	Tél. : 019/58.85.63
ECOLE DE CELLES :	Tél. : 019/33.98.59	ECOLE DE LES WALEFFES :	Tél. : 019/56.73.72
Garderie :	Tél. : 019/33.98.60	Garderie :	Tél. : 0479/234.799

ENQUETE



- Nous osons espérer que vous avez apprécié le relookage de notre bulletin communal.
- Dans notre prochaine édition, nous tâcherons de vous donner encore plus d'informations pratiques et utiles.
- Votre avis nous intéresse, n'hésitez pas à nous le donner soit par téléphone, e-mail ou voie postale. Nous suivrons, dans la mesure du possible, toutes les remarques constructives.

